

## Communiqué de presse

### **Nouvelle répartition des actions de la Banque Cantonale du Jura entre les banques cantonales**

**Porrentruy, le 29 mai 2009 –**

**Les banques cantonales suisses ont convenu d'une nouvelle répartition entre elles des actions de la Banque Cantonale du Jura qu'elles détiennent.**

**La participation globale des banques cantonales ne subit aucune modification et représente toujours 31 % du capital-actions de la BCJ.**

**L'actionnariat sera désormais concentré auprès de sept banques cantonales qui collaborent étroitement avec la BCJ dans différents domaines d'activité, à savoir les cinq banques cantonales romandes ainsi que la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Bernoise.**

**Dans ce contexte, la Banque Cantonale Neuchâteloise, la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Vaudoise détiendront les participations les plus élevées au capital-actions de la BCJ avec respectivement 9,22 %, 7,62 % et 4,84 % alors que les participations individuelles des quatre autres banques cantonales ne dépasseront pas 3 %.**

**Les transactions seront traitées hors bourse le 2 juin 2009 au prix convenu de CHF 55. -- par action. Ce prix a été fixé à une valeur inférieure à la cotation boursière, car il s'agit de transactions entre banques cantonales et il constitue pour les banques sortantes un doublement de leur mise initiale.**

**Contact :**

Serge Voisard, responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : [serge.voisard@bcj.ch](mailto:serge.voisard@bcj.ch)

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SIX) afin de respecter les règles de publicité événementielle issues du Règlement de cotation émis par celle-ci.